



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Conférence de branche du commerce de détail, le 5 avril 2016

Résolution

Essor du commerce en ligne et à distance: l'heure est à des conditions de travail réglementées et à de bonnes CCT

Le commerce en ligne et à distance est en plein essor. Or, et c'est là le revers de la médaille, le stress et la charge de travail augmentent dans les centres logistiques des commerçants en ligne, et les conseillères en mode reçoivent des salaires de misère. L'exemple d'Outfittery a récemment montré à quoi aspirent les employeurs. Cette entreprise de vente en ligne proposait un salaire de base de 2500 francs par mois, pour un emploi à plein temps à Zurich. C'est un cas flagrant de dumping salarial. Sous la pression de l'opinion publique, cet employeur a promis entre-temps de respecter le salaire de base de 4000 francs. Cet exemple le montre: il faut instaurer des réglementations obligatoires, pour que la main-d'œuvre ait de bonnes conditions de travail.

Les conditions de travail sont souvent problématiques aujourd'hui, dans le secteur en plein essor du commerce en ligne et à distance. La main-d'œuvre a le plus souvent des salaires trop bas et de mauvaises conditions de travail. Elle n'est pas protégée par des CCT. Une exception mérite d'être soulignée: le commerçant en ligne coop@home est soumis à la CCT de Coop, et donc prévoit des rapports de travail dûment réglés.

Toujours plus de produits et de services sont mis en vente par Internet. Le commerce de détail est en pleine mutation. Alors que le commerce physique est en recul, les achats en ligne ont le vent en poupe. En Suisse, les consommateurs/trices font chaque année pour 7 milliards de francs d'achats par Internet. Le commerce en ligne affiche en 2015 une part de marché de 7% (2008: 4,7%) du commerce de détail.

L'essentiel du commerce en ligne s'effectue en Suisse (5 milliards de chiffre d'affaires). Le commerce en ligne et à distance de l'étranger (Amazon, Zalando, etc.) équivaut à un milliard de francs. A cela s'ajoutent les points de retrait en Suisse de prestataires étrangers (0,25 milliard) et les plateformes, sites d'enchères et bourses d'échange en Suisse (0,8 milliard). Le secteur non-food est surtout concerné, et la tendance s'accroît. Alors que la part de marché du secteur food reste de l'ordre de 2% dans le commerce en ligne, elle atteint 14% dans le non-food (2015). Autrement dit, un sixième des achats non-food se fait désormais par Internet – multimédia/électronique et mode/habillement notamment.

En tant que syndicat du secteur de la vente en gros ou au détail et de la logistique, Unia représente la main-d'œuvre du commerce en ligne et à distance. Unia organise dans la branche, en particulier, les logisticien-ne-s, les collaborateurs/trices de centres d'appels, les informaticien-ne-s, les designers de boutiques en ligne, les programmeurs/euses, le personnel de vente, etc.

- Unia met en place des stratégies de recrutement syndical adaptées aux centres logistiques et de distribution, tirant parti des possibilités d'Internet pour les activités de réseautage et de construction syndicale.
- Unia invite les employeurs à améliorer leurs conditions de travail et à les garantir par des CCT, ou à soumettre le commerce en ligne aux CCT existantes.
- Unia invite l'Association suisse de vente à distance (ASVAD), l'association faîtière de la vente par correspondance en Suisse, à entamer avec le syndicat des négociations sur une CCT de branche. L'ASVAD regroupe plus de 200 commerçants en ligne et représente 60% du chiffre d'affaires du secteur.
- Unia se solidarise avec le personnel des sites Amazon de Leipzig et Graben, qui a entamé le 29 mars 2016 une nouvelle grève et qui revendique une CCT prévoyant des conditions de travail équitables et dûment réglées, ainsi que des salaires suffisants pour vivre. Dans le passé déjà, la main-d'œuvre des sites Amazon de Coblenze, Leipzig, Bad Hersfeld, Pforzheim, Rheinberg et Werne a débrayé. Il lutte avec le syndicat allemand des services Verdi pour faire respecter ses droits.